

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04164

Numéro SIREN : 798 234 324

Nom ou dénomination : 33 INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2023 sous le numéro de dépôt 12338

33 INFORMATIQUE

53 AVENUE DE LABARDE

33300 BORDEAUX

ETAT DE SYNTHESE AU 31/12/2022

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and horizontal strokes, positioned below the text 'Le Président'.

Bilan

Actif				
Rubriques	Montants brut	Dépréciations	Montants net N	Montants net N-1
Fonds commercial	18 000		18 000	18 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 612	4 118	493	797
Immobilisations financières	1 758		1 758	1 758
Actif immobilisé	24 370	4 118	20 251	20 555
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises	392		392	1 650
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	4 040		4 040	8 302
Autres créances	22		22	21
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 218		22 218	28 920
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	26 672		26 672	38 893
Total général	51 041	4 118	46 923	59 448

Passif		
Rubriques	Montants net N	Montants net N-1
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves réglementées		
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants :)	22 000	22 000
Report à nouveau	190	140
Résultat de l'exercice	(3 267)	51
Provisions réglementées		
Capitaux propres	24 424	27 690
Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 215	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 125	5 017
Autres dettes (Dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 1 017)	17 160	26 740
Produits constatés d'avance		
Dettes	22 500	31 757
Total général	46 923	59 448

Compte de Résultat

Rubriques	Exports	Montants N	Montant N-1
Ventes de marchandises		75 131	77 877
Production vendue de biens			
Production vendue de services		30 655	42 185
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		22	1
	Produits d'exploitation	105 807	120 062
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		61 611	61 254
Variations de stock de (marchandises)		1 258	(560)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes		24 511	30 175
Impôts, taxes et versements assimilés		1 768	1 681
Rémunération du personnel		13 039	18 836
Charges sociales		6 605	8 606
Dotations aux amortissements		303	445
Dotations aux provisions			
Autres charges		2	1
	Charges d'exploitation	109 098	120 439
	Résultat exploitation	(3 291)	(377)
	Produits financiers	24	31
	Produits exceptionnels		436
	Charges financières		
	Charges exceptionnelles		25
	Impôts sur les bénéfices		14
	Bénéfice ou perte	(3 267)	51

Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Abattements sur le bénéfice		
Déductions diverses		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		3 267

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables (Dont imputés sur le résultat :)		
Résultat après imputation des déficits antérieurs		3 267

MS

Annexes

Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	12 mois à 3 ans
Agencements, installations	8 à 10 ans
Matériels et outillage	de 5 à 10 ans et de 3 à 4 ans pour le matériel d'occasion
Matériel de transport neuf	5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans

L'entreprise a opté pour la méthode prospective en ce qui concerne les nouvelles règles sur les actifs, amortissements et dépréciations, applicables depuis le 1^{er} janvier 2005.

Il n'a pas été identifié de composant.

Pour les immobilisations non décomposables, il est fait application de la mesure de simplification pour les PME concernant les amortissements.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

g) Achats

Les achats accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Immobilisations – Amortissements**Immobilisations**

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial	18 000,00			18 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	1 825,00			1 825,00
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 786,56			2 786,56
Immobilisations financières	1 758,00			1 758,00
TOTAL	24 369,56			24 369,56

Amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	1 149,24	182,50		1 331,74
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 665,67	120,89		2 786,56
TOTAL	3 814,91	303,39		4 118,30

Charges à Payer**Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :**

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	16

33 INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 53 Avenue de Labarde
33300 BORDEAUX
798 234 324 R.C.S. BORDEAUX

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Le soussigné Maël SANSIER, actionnaire unique de la société 33 Informatique, a en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établi le présent rapport de gestion sur la situation de l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a poursuivi son activité de services informatiques.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons renforcer nos relations avec nos partenaires afin d'augmenter notre chiffre d'affaires.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

MS

RESULTAT - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

La société a enregistré, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un chiffre d'affaires de 105 786 euros contre 120 062 euros en N-1.

Toutefois, nous pouvons signaler les éléments suivants :

Le montant des autres produits s'élève à 22 euros contre 1 euro en N-1.

Le montant des achats de marchandises et des variations de stock s'élève à 62 869 euros contre 60 694 euros en N-1.

Le montant des charges externes s'élève à 24 511 euros contre 30 175 euros en N-1.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 768 euros contre 1 681 euros en N-1.

Le montant des rémunérations du personnel s'élève à 13 039 euros contre 18 836 euros en N-1.

Le montant des charges sociales s'élève à 6 605 euros contre 8 606 euros en N-1.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 303 euros contre 445 euros en N-1.

Le montant des autres charges s'élève à 2 euros contre 1 euro en N-1.

Le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par une perte de 3 291 euros contre une perte de 377 euros en N-1.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de 24 euros contre un bénéfice de 31 euros en N-1.

Le résultat exceptionnel se solde par un résultat nul contre un bénéfice de 411 euros en N-1.

Le montant des impôts sur les bénéfices s'élève 0 euro contre 14 euros en N-1.

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022 se solde par une perte de 3 267 euros contre un bénéfice de 51 euros en N-1.

MS

- Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 267 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	3 267 euros
Report à nouveau (solde créditeur)	190 euros
Total	3 077 euros
Report à nouveau (solde débiteur)	3 077 euros
Total	3 077 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 24 424 euros contre 27 690 euros en N-1.

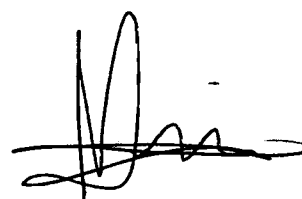
Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Le Président
Monsieur Maël SANSIER



33 INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 53 Avenue de Labarde
33300 BORDEAUX
798 234 324 R.C.S. BORDEAUX

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 31 mai à 9 heures,

Monsieur Maël SANSIER, actionnaire unique de la société dite « 33 INFORMATIQUE », société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 € dont le siège social est situé au 53 Avenue de Labarde – 33300 BORDEAUX, a tenu une assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Maël SANSIER, actionnaire unique et président.

Le président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Rémunération du président,
- Approbation du compte courant d'actionnaire.

Aux termes du présent procès-verbal, déclare et constate :

Que les résolutions ci-après relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été soumises au vote des associés par consultation écrite, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'actionnaire unique prend acte :

- Que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,

MS

- Des modifications apportées à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation desdits comptes, telles qu'elles sont décrites et justifiées dans l'annexe.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 266,94 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	3 266,94 euros
Report à nouveau (solde créditeur)	190,44 euros
Total	3 076,50 euros
Report à nouveau (solde débiteur)	3 076,50 euros
Total	3 076,50 euros

Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate que Monsieur Maël SANSIER a perçu une rémunération nette après impôts de 10 300,00 euros pour ses fonctions de Président pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate que Monsieur Maël SANSIER est titulaire d'un compte courant d'actionnaire dont le montant s'élève à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à la somme de 1 017,04 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

M. Maël SANSIER
Président



33 INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 53 Avenue de Labarde
33300 BORDEAUX
798.234.324 R.C.S. BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2023

AFFECTATION DU RESULTAT CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 266,94 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	3 266,94 euros
Report à nouveau (solde créditeur)	190,44 euros
Total	3 076,50 euros
Report à nouveau (solde débiteur)	3 076,50 euros
Total	3 076,50 euros

Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifié conforme,

Monsieur Maël SANSIER
Président

